

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 92 (1963)
Heft: 1

Artikel: Classes ou cours?
Autor: Ducrest, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Classes ou cours?

Les travaux en cours pour la mise au point du programme des écoles primaires de notre canton ont fait surgir certaines questions et se poser divers problèmes parmi lesquels celui de l'introduction d'un nouveau mode de répartition des matières à enseigner : faut-il abandonner la notion de cours, telle qu'elle existe actuellement, pour la remplacer par celle de classes ?

Presque partout, on constate que le programme est réparti par année de classe et que, si l'idée de cours subsiste encore ici ou là, elle n'a qu'une importance très réduite. Les expressions « cours inférieur, cours moyen ou cours supérieur » ont une signification différente d'un canton à un autre et ne correspondent pas aux mêmes années d'étude, ce qui crée une confusion pour le moins regrettable, surtout à un moment où, sur le plan romand, on souhaite plus d'unité et où l'on tend à une harmonisation des programmes, au moins dans leurs grandes lignes.

A Fribourg-ville et dans nos chefs-lieux de districts, l'accent est mis davantage sur la classe que sur le cours ; celui-ci conserve pourtant toute sa signification et correspond à une division bien définie du programme dans les écoles rurales à plusieurs degrés. Il faut rappeler aussi que la loi sur l'instruction primaire (art. 13) et le règlement général (art. 10) font expressément mention de cours ou degrés.

Pourquoi a-t-on été amené à reconsidérer la question et à envisager la suppression de la division par cours de la scolarité primaire ? Il ne s'agit pas, bien entendu, d'imiter ce qui se fait ailleurs sans peser le pour et le contre, sans imaginer les avantages et les inconvénients qui pourraient résulter d'un tel changement.



Le premier argument que l'on puisse avancer en faveur de ce projet est d'ordre pédagogique : on ne peut admettre que des élèves normalement doués, répètent purement et simplement, pendant une année au cours moyen, voire davantage au cours supérieur, le programme de français et de calcul, branches essentielles de la formation générale. Or c'est ce qui se passait, et ce qui se passe encore, dans un certain nombre d'écoles à tous les degrés ; l'obligation d'accomplir trois années au cours moyen a eu pour conséquence que les maîtres des classes mixtes, comptant un nombreux effectif, ont, par mesure de simplification de l'horaire, groupé les élèves des première et deuxième années de cours moyen, ou plus souvent, ceux de deuxième et troisième années, pour des leçons com-

munes de français et de calcul, leur imposant ainsi de répéter un programme qui devrait être connu et assimilé. L'adoption de la répartition par année ou classe permettrait un étalement plus rationnel et plus progressif du programme et, réserve faite d'un certain aménagement concernant les écoles à tous les degrés, éviterait cette répétition qui ne peut se justifier sur le plan pédagogique.



Le deuxième argument est celui de la différence existant actuellement entre le programme des classes de villes et celui des classes de la campagne. Alors qu'en ville la grande majorité des élèves passent régulièrement d'une classe à l'autre et arrivent à avoir accompli la première année de cours supérieur à l'âge de douze ans, remplissant ainsi les conditions légales d'admission à l'école secondaire, à la campagne, la première année de cours supérieur n'est accomplie qu'à l'âge de treize ans ; les élèves des classes rurales, à part quelques rares exceptions, ont donc une année de retard sur leurs camarades citadins. Si ce retard n'a pas une extrême importance pour ceux qui feront un apprentissage et n'envisagent, de ce fait, que des études courtes (trois années d'école secondaire), il n'en est pas de même pour des élèves des classes littéraires, en particulier, qui perdent une année et ne pourront achever leurs études classiques qu'à vingt et un ans. Ce fait a provoqué des réclamations de la part de certains parents, qui n'admettent pas cette différence de régime entre ville et campagne. Il faut cependant faire remarquer que nombre d'enseignants ont à cœur de « pousser » leurs élèves doués qui se destinent à des études longues et de réduire d'une année leur séjour au cours moyen.

Si le nouveau principe de répartition par classe était admis, il serait alors possible d'unifier le programme ville et le programme campagne, en ce qui concerne du moins les branches essentielles : les notions à étudier seraient identiques ; les classes de ville pourraient, sans déborder le programme établi, multiplier les exercices et voir plus à fond certaines notions. Ainsi la similitude souhaitée deviendrait une réalité. Pour les classes à tous les degrés, le programme de certaines branches (histoire, géographie) serait établi par cycles. Il ne serait plus alors question de classes de ville et de classes de campagne, mais de classes séparées et de classes groupées. D'autre part, la question de savoir s'il est nécessaire que les élèves accomplissent deux ou trois ans de cours moyen ne se poserait plus.

Il serait souhaitable aussi qu'à partir de la 7^e classe, on institue une division pratique qui réunirait les élèves ne pouvant, pour une raison ou pour une autre, suivre les cours d'une école secondaire. Cette division ferait une part assez large aux travaux manuels, à un enseignement de

physique élémentaire conçu de façon essentiellement pratique, tout en réservant la priorité aux branches de culture générale.

Cette réforme, telle qu'elle vient d'être présentée dans ses grandes lignes, peut susciter quelque inquiétude de la part des maîtres qui dirigent une classe à tous les degrés. La répartition du programme par classe va encore augmenter le nombre des divisions, alors qu'on les estime déjà trop nombreuses. Les enseignants consultés n'ont manifesté à ce sujet aucune crainte et ont admis qu'il était très possible de résoudre ce problème sans grande difficulté, par une adaptation de l'horaire. D'autre part, comme on l'a dit déjà, l'établissement de cycles pour certaines branches déterminées contribuerait à simplifier la tâche des maîtres.



Il resterait enfin à aborder l'incidence qu'aurait cette nouvelle forme de répartition du programme sur l'admission à l'école secondaire. La loi sur l'enseignement secondaire précise, à l'article 34, que « l'élève qui a suivi avec succès au moins la première année du cours supérieur de l'école primaire peut être admis dans les écoles secondaires et au Collège Saint-Michel ». Une réunion commune des directeurs d'école secondaire et des inspecteurs pourrait leur donner l'occasion d'étudier la question et de proposer à la Direction de l'Instruction publique, au vu des résultats de la discussion, l'admission après la 5^e ou après la 6^e classe.

Aucune réforme ne se fait sans bouleverser des traditions, sans provoquer quelques remous. Il semble toutefois que les avantages de celle dont il est ici question sont suffisamment évidents pour qu'une suite favorable y soit donnée et pour que les enseignants l'accueillent, si elle est officiellement décidée, avec toute la compréhension et la sympathie qu'elle mérite.

F. DUCREST

Vient de paraître

Stanislas Cwieltniak

Etapes de la **PIETAS ANGLICANA**

Esquisse d'une histoire de la spiritualité anglicane, 240 p., format 13,5×18
Fr. 15.50

L'auteur nous explique les caractères principaux et souligne l'actualité de cette PIETAS ANGLICANA qui « se nourrit aux sources de la Bible, des Pères de l'Eglise, de la Liturgie ». En dépit de divergences sérieuses dans l'ordre de la philosophie et de la morale, la PIETAS ANGLICANA laisse apparaître une ressemblance frappante avec l'Ecole française de spiritualité.
En vente dans toutes les librairies



EDITIONS ST-PAUL – PARIS – FRIBOURG